

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Juin 2008.**

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	17
Procurations	06
Absents	10
Votants	23
Convoqués le 20/06/2006	
Affiché le	

L'an deux mille huit et le vingt sept juin à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy HELLE, Maire.

Etaient présents :

Mr HELLE, Mr BROS Mmes BOUFFARTIGUE, GRANDET, Mlle TEMPESTA, Mr VIGNES, Mme LIBERATI, Mr TURREL, Mme LIBRET LAUTARD, Mr BENARFA, Mr BARRAU, Mme GREGOIRE, Mr DORET, M. AYCAGUER, Mme GUIHUR, Mr MASSIP-PAILHES, Mr PONS.

Procurations : Mr COT donne procuration à Mr HELLE, Mr PESSANT donne procuration à Mr BROS, Mme PAILHES donne procuration à Mr VIGNES, Mme LAUTRE donne procuration à Mme BOUFFARTIGUE, Mme GOUBELET donne procuration à LIBERATI, Mlle CAMBUS donne procuration à Mlle TEMPESTA.

Etaient absents: Mr BENAC, Mme DARNISE, Mr PEDRO, Mme MONNEY.

La séance est ouverte à 21h.

1. Election du secrétaire de séance.

Mr PONS Olivier est désigné pour être secrétaire de séance.

Votant : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité (6 procurations)

2. Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Monsieur le Maire indique que tous les conseils municipaux sont obligatoirement convoqués le 27 juin 2008 pour procéder à la désignation de leurs délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs et ce en vertu des articles L 283 et L 289 du code électoral.

Mise en place du bureau électoral :

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur PONS Olivier est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L2121-15 du CGCT).

Après avoir constaté que la condition de quorum était remplie, Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article R 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et

comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir Mrs Bros, Doret, Massip-Pailhès et Benarfa.

Mode de scrutin :

Monsieur le Maire a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L 289 et R 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le maire a rappelé que les délégués sont élus parmi les membres du Conseil Municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du Conseil Municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

Le maire a indiqué que conformément aux articles L 284 à L 286 du code électoral, le Conseil Municipal devait élire 15 délégués et cinq suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté qu'une liste de candidats a été déposée : la liste Ensemble pour Carbonne.

Election des délégués et des suppléants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	23
Nombre de suffrages déclarés nul par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	23

La liste Ensemble pour Carbonne a donc été élue dans son intégralité.

Monsieur le Maire a proclamé les élus délégués et les suppléants comme suit :

Titre de la liste présentée : **ENSEMBLE POUR CARBONNE**

N° d'ordre	Civilité	Nom et prénoms	
1	Monsieur	HELLE Guy	Délégué titulaire
2	Monsieur	BROS Bernard	Délégué titulaire
3	Madame	BOUFFARTIGUE Francine	Délégué titulaire
4	Madame	GRANDET Mireille	Délégué titulaire
5	Madame	TEMPESTA Marie Caroline	Délégué titulaire
6	Madame	LIBERATI-MONTANE Josiane	Délégué titulaire
7	Monsieur	TURREL Denis	Délégué titulaire

8	Madame	LIBRET-LAUTARD Madeleine	Délégué titulaire
9	Monsieur	PESSANT Christian	Délégué titulaire
10	Monsieur	BENARFA Ali	Délégué titulaire
11	Madame	LAUTRE Michèle	Délégué titulaire
12	Madame	GREGOIRE Anne Marie	Délégué titulaire
13	Monsieur	DORET Michel	Délégué titulaire
14	Madame	GOUBELET Georgette	Délégué titulaire
15	Monsieur	BARRAU Bernard	Délégué titulaire
16	Monsieur	COT Jean	Délégué suppléant
17	Madame	PAILHES Josette	Délégué suppléant
18	Monsieur	AYÇAGUER Bernard	Délégué suppléant
19	Madame	GUIHUR Nelly	Délégué suppléant
20	Monsieur	MASSIP-PAILHES Pierre	Délégué suppléant

Séance levée à 21h15